



FONCTION PUBLIQUE : Un mouvement de grève annoncé pour le 5 Décembre

Le mécontentement gronde au sein de la fonction publique. Le 5 décembre prochain, un mouvement de grève est prévu pour exprimer le ras-le-bol des agents publics face à une série de mesures jugées injustes et pénalisantes.

MESURES D'ÉCONOMIE SUR LES ARRÊTS MALADIE

Le gouvernement a récemment annoncé des mesures visant à réduire les dépenses publiques liées aux arrêts maladie dans la fonction publique. Parmi ces mesures, l'allongement du délai de carence de un à trois jours et la réduction de l'indemnisation des congés maladie ordinaires (CMO) à 90 % ont particulièrement suscité l'indignation. Ces changements, bien que présentés comme nécessaires pour réaliser des économies de

1,2 milliard d'euros en 2025, sont perçus comme une attaque directe contre les droits des agents publics.

Simulateur de perte de traitement
Cliquez [ICI](#)

AUGMENTATION DE LA DUREE ANNUELLE DE TRAVAIL

Le 20 novembre 2024, le Sénat a adopté un amendement controversé au Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025. Cet amendement

propose d'augmenter la durée annuelle de travail de 1607 à 1614 heures dans le secteur privé et la fonction publique, sans compensation salariale. La journée de solidarité, rebaptisée "contribution de solidarité par le travail", passerait de sept à quatorze heures pour les salariés dont le temps de travail est calculé en heures, et de une à deux journées pour ceux en forfait jours. Cette mesure, bien que visant à rééquilibrer les comptes publics, est perçue

comme une nouvelle charge pour les fonctionnaires, déjà éprouvés par des conditions de travail difficiles.

GEL DU POINT D'INDICE

COMMUNIQUÉ
Fonction publique : Mobilisation sur l'ensemble du territoire le 5 décembre

Les organisations syndicales Cfdt, CFE-CGC, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC et FA-FP appellent les agents de la Fonction publique à une journée d'action, de rassemblement, de manifestations et de grève sur l'ensemble du territoire le 5 décembre 2024.

Répondant à la demande de l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la Fonction publique, Guillaume Kazarian - ministre de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation de l'action publique - a été contraint de nous accorder une audience le jeudi 7 novembre dernier.

Les organisations syndicales ont obtenu l'abandon de la suppression des catégories C, B et A de la fonction publique envisagée au titre du projet de loi dit « Quenel ». Le ministre s'est aussi engagé à rediscuter de son projet « d'agenda social ».

Force est de constater que Guillaume Kazarian n'a pas répondu à la plupart des autres propositions et revendications portées par les organisations syndicales.

C'est pourquoi nous en appelons à une première journée de mobilisation sur l'ensemble du territoire, le 5 décembre 2024, y compris par la grève et la manifestation.

Une journée pour que le ministre renonce :

- sur 3 jours de carence dans la fonction publique,
- à la diminution de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie,
- au non-versement de la Cipa.

Dans le même temps, nos organisations syndicales appellent les agents de la fonction publique, fonctionnaires et contractuels, à se mobiliser pour notamment :

- des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques,
- des créations d'emplois partout où c'est nécessaire et facile à l'emploi titulaire des agents contractuels,
- l'augmentation de la valeur du point d'indice au titre de l'année 2024 et des années suivantes et des mesures salariales générales,
- la revalorisation des grades indiciaires,
- l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- l'abandon des orientations du projet de loi dit « Quenel ».

Nos organisations syndicales conviennent de se revoir après cette journée de mobilisation et de grève.

Paris, le jeudi 14 novembre 2024

À ces mesures s'ajoute le gel du point d'indice, qui détermine la rémunération des fonctionnaires. Ce gel, en place depuis plusieurs années, contribue à l'érosion du pouvoir d'achat des agents publics. Malgré les promesses de revalorisation, le gouvernement n'a pas encore pris de mesures concrètes pour améliorer la situation.

REJET DE L'AMENDEMENT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Un autre point de tension est le rejet par le Sénat d'un amendement visant à instaurer l'accord national sur la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale. Cet amendement, proposé par les sénatrices Annick JACQUEMET et Isabelle FLORENNES, a été jugé irrecevable en raison de l'article 40 de la Constitution, qui interdit les propositions créant de nouvelles dépenses obligatoires pour les collectivités. En attendant, c'est le décret du 22 avril 2022 qui s'appliquera à partir du 1er janvier 2025, fixant les minimas en termes de financement et de couverture.

UN RAS-LE-BOL GENERALISE

Face à ces mesures, les fonctionnaires expriment un mécontentement grandissant. Le mouvement de grève du 5 décembre sera l'occasion pour nous de manifester notre opposition à des politiques perçues comme injustes et déconnectées de la réalité de leur quotidien. Les syndicats appellent à une mobilisation massive pour faire entendre la voix des agents publics et réclamer des conditions de travail et de rémunération dignes.

Le 5 décembre, les rues pourraient bien résonner des revendications des fonctionnaires, déterminés à défendre leurs droits et à obtenir des réponses concrètes de la part du gouvernement.

Le 5 décembre, Mobilisons-nous !



SYNDICAT NATIONAL DES TERRITORIAUX



Ensemble et pour tous

06 33 98 47 52 courrier.snt@gmail.com www.snt-cgc.fr